

ARRETE N° 1/2020

**CONVENTION POUR UNE MISSION D'ARCHITECTE CONSEIL
ET INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME
Avec Madame Hélène MOREILHON, architecte DPLG**

**Pris en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal par délibération n°6
du 8 avril 2014 modifiée par délibération n°16 du 20 juin 2014.**

- Le Maire de la commune de Gourdon (Alpes-Maritimes) ;
- VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22 et L.2122-23,
- VU la délibération n° 6 du 8 avril 2014, modifiée par la délibération N° 16 du 20 juin 2014 par lesquelles le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 et L. 2122-23 susvisés ;
- CONSIDERANT que la commune de Châteauneuf, qui était désignée de 2015 à 2019 « bureau instructeur » en matière d'urbanisme, n'est plus en mesure d'apporter son concours ;
- CONSIDERANT que Madame Hélène MOREILHON, architecte DPLG, propose des missions ponctuelles d'assistance et de conseil sur les autorisations d'urbanisme ;

ARRETONS

Article 1° : Madame Hélène MOREILHON, Architecte DPLG, 11 avenue des Fleurs à 06000 NICE est désignée pour assurer les missions ponctuelles d'assistance et de conseil sur les autorisations d'urbanisme pour la durée d'une année à compter du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2020, renouvelable deux fois.

Article 2° : Le coût des prestations est indiqué dans la convention ci-annexée.

Article 3° : Le présent arrêté sera transcrit au registre des délibérations et un extrait sera affiché à la porte de la Mairie.

Expédition en sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Grasse
- Madame Hélène MOREILHON, Architecte DPLG, 11 avenue des Fleurs à 06000 NICE.

LE MAIRE, CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché le 14 janvier 2020. INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Eric MELE, Maire

Fait à Gourdon, le 14 janvier 2020

